

Solidarités Familiales Solidarités Publiques

*Solidarités familiales, solidarités publiques :*

*quels équilibres ?*

Solidarités Publiques Solidarités Familiales



## **1. PRESENTATION DE L'ENQUETE**

- 1.1 Pourquoi un Observatoire départemental de la Famille ?**
- 1.2 Pourquoi une enquête sur les solidarités ?**
- 1.3 Méthodologie**

## **2. PRESENTATION DES REpondANTS**

- 2.1 Qui sont les répondants ?**
- 2.2 Situation familiale des personnes interrogées**
- 2.3 Age des personnes interrogées**
- 2.4 Situation socioprofessionnelle des personnes interrogées**
- 2.5 Zone de résidence des répondants**

## **3. PRESENTATION DES RESULTATS**

### **3.1 Analyse globale des réponses**

### **3.2 Les solidarités familiales échangées**

- 3.2.1 Provenance des solidarités familiales**
- 3.2.2 Circonstances favorisant l'exercice des solidarités familiales**
- 3.2.3 Nature des solidarités familiales**
  - ↗ Les aides familiales échangées**
  - ↗ L'origine des solidarités familiales par type d'aide**
- 3.2.4 Aides et soutien échangés**
  - ↗ Aides financières**
  - ↗ Aide matérielle et services échangés**
  - ↗ Soutien moral**

### **3.3 Equilibres entre solidarités familiales et publiques**

- 3.3.1 Aide aux aidants familiaux**
- 3.3.2 Appréciation des solidarités :**
  - ↗ En direction des enfants de 0 à 16 ans**
  - ↗ En direction des jeunes de 16 à 24 ans**
  - ↗ En direction des familles**
  - ↗ En direction des personnes en perte d'autonomie**
- 3.3.3 Priorités des répondants concernant l'intervention de la solidarité publique**

## **4. CONCLUSION**

## **5. ANNEXE**



# **1. PRESENTATION DE L'ENQUETE**



# 1.1 Pourquoi un Observatoire départemental de la Famille ?

La mission institutionnelle confiée à l'U.N.A.F. et aux U.D.A.F. par l'Ordonnance du 3 mars 1945 et la Loi du 11 juillet 1975 est celle de « représenter officiellement les familles » et de « défendre leurs intérêts matériels et moraux »<sup>1</sup>.

Pour ce faire, chaque U.D.A.F. se doit de disposer d'une connaissance la plus complète possible des conditions de vie des familles, de leurs besoins et attentes. L'Observatoire de la Famille, créé en Lozère en 2002, est un des services mis en place pour cela.

## 🌀 **Les objectifs :**

- ◆ Observer les familles, telles qu'elles sont, telles qu'elles vivent, telles qu'elles évoluent afin de « produire des données familiales ».
- ◆ Être source de connaissances et de réflexions pour alimenter, tant en interne qu'en externe, le débat sur les propositions à faire en faveur des familles et aider les représentants U.D.A.F. dans leurs missions en leur apportant des informations avérées.
- ◆ Observer pour partager une connaissance et un outil de travail :
  - au niveau national, s'inscrire dans une dynamique de développement des observatoires départementaux
  - au niveau départemental, disposer d'une information spécifique fiable et chiffrée sur les familles, accessible aux partenaires institutionnels et conforter ainsi l'U.D.A.F. dans ses relations partenariales.

## 🌀 **Les enquêtes réalisées :**

- ▶ Zoom sur les familles de Lozère
- ▶ Question de temps
- ▶ Regards sur l'enfance
- ▶ Face aux événements de la vie familiale
- ▶ Familles et Santé : les nouveaux enjeux

---

<sup>1</sup> Code de l'action sociale et des familles.





## 1.2 Pourquoi une enquête sur les solidarités ?

Une étude du C.R.E.D.O.C.<sup>2</sup> a récemment révélé qu'il existe une idée assez répandue qui consiste à penser qu'aujourd'hui « la force des liens dans les familles ne serait rien par rapport à celle qui prévalait au début du siècle dernier, lorsque plusieurs générations vivaient sous le même toit »<sup>3</sup>.

Qu'en est-il réellement aujourd'hui ? Les solidarités familiales déclinent-elles effectivement d'année en année, minées par la montée de l'individualisme ?

L'étude effectuée par l'U.D.A.F. Lozère auprès de deux cent quarante-neuf familles du département réalise une approche de l'état des relations d'entraide au sein de la famille : la solidarité familiale est-elle à ce point défailante ou, au contraire, est-elle en plein développement ?

Il est vrai qu'à l'heure actuelle plusieurs éléments peuvent laisser penser que les liens familiaux se délitent :

- les générations ne vivent plus sous le même toit,
- le modèle familial de notre société est désormais associé à l'image d'une famille nucléaire (cellule réduite parents-enfants),
- les membres d'une même famille vivent souvent éloignés les uns des autres.

Cependant, on constate qu'avec l'allongement de la scolarité ou la difficulté pour les jeunes de s'insérer, la cohabitation entre jeunes et parents est fréquente. De même, en simultanée, les parents soutiennent leurs propres parents vieillissants et dépendants. L'ensemble de ces éléments constituent des facteurs favorisant le développement des solidarités familiales<sup>4</sup>.

Ainsi, « le lien entre les générations constitue une composante essentielle de toute communauté humaine [et c'] est la raison pour laquelle notre pays a développé un dispositif de solidarité publique »<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie.

<sup>3</sup> Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie, *Le baromètre des solidarités en France. Année 2006*, Février 2007, p. 34 ([www.credoc.fr](http://www.credoc.fr)).

<sup>4</sup> Voir CORDIER Alain, FOUQUET Annie, Délégation interministérielle à la Famille, *La Famille, espace de solidarité entre générations : Conférence de la famille 2006*, Paris, Ministère de la sécurité sociale, des personnes âgées, des personnes handicapées et de la famille, Paris, 2006 ([www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)).

<sup>5</sup> Voir la lettre de mission adressée par Philippe BAS, Ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, à Alain CORDIER, Président du groupe de travail « la famille, espace de solidarité entre générations », in *Conférence de la famille 2006*, Paris, Ministère de la sécurité sociale, des personnes âgées, des personnes handicapées et de la famille, Paris, 2006 ([www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)).

C'est pourquoi, l'enquête réalisée par l'Observatoire départemental de la Famille vise, en premier lieu, à quantifier et qualifier les solidarités intra-familiales sur le département. Elle appréhende également les implications des mutations familiales et des transformations des modes de vie quant à l'articulation des solidarités familiales et publiques. Au-delà du constat, cette étude s'est attachée à recueillir le sentiment des familles sur ce qu'elles estiment être du ressort de la solidarité familiale ou publique (Etat et/ou collectivités publiques) pour pouvoir connaître les équilibres qui, d'après elles, devraient exister entre aide institutionnelle et entraide familiale.

Le sujet de cette étude est nouveau en Lozère. C'est, en effet, la première fois que les lozériens sont sollicités sur le thème des solidarités. L'enquête apporte, ainsi, un point d'observation spécifique sur un des éléments constitutifs de la vie quotidienne des familles lozériennes. Outre l'information sur des réalités de vie portées à la connaissance des représentants familiaux et élus du département pour les conforter dans leur mission, elle permet, au regard des études nationales existantes sur le sujet<sup>6</sup>, de révéler des particularités lozériennes.

---

<sup>6</sup> Voir, entre autre : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie, *Le baromètre des solidarités en France. Année 2006*, Février 2007 ([www.credoc.fr](http://www.credoc.fr)) ; JONAS Nicolas, La famille ressource ou handicap ? Les solidarités familiales en faveur des jeunes adultes, Synthèse du Colloque « Jeunes adultes entre solidarités familiales et solidarités sociales », Observatoire Sociologique du Changement (CNRS-FNP), C.A.F. d'Ile-et-Vilaine, Paris, 17 octobre 2007 ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)) ; Famille, je vous aide, *INSEE Première*, n° 631, février 1999 ; U.R.A.F. Auvergne, Observatoire régional de la Famille, *Enquête sur les solidarités familiales*, 2001 ([www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)).

# 1.3 Méthodologie

## @ Définitions :

Les définitions de la notion de « solidarité familiale » sont multiples, depuis une conception étroite qui se limite à la seule entraide matérielle entre membres de la famille jusqu'à une conception large qui comprend « l'ensemble de biens et de services non marchands échangés entre les membres d'une parenté »<sup>7</sup>. Cependant, toutes soulignent son caractère non obligatoire.

L'analyse de l'Observatoire souhaite considérer les solidarités familiales dans une acception large englobant l'ensemble de l'entraide échangée entre parenté<sup>8</sup>.

## @ Caractéristiques techniques :

Le service de l'Observatoire départemental de la Famille a réalisé l'ensemble de l'enquête avec l'appui technique du responsable national des observatoires de la famille de l'U.N.A.F.<sup>9</sup> et le concours d'un cabinet spécialisé dans les sondages.

Les questionnaires ont été diffusés sur l'ensemble du département entre les mois d'avril et de juillet 2007 auprès d'un panel représentatif de la population lozérienne. Deux cent quarante-neuf personnes âgées de plus de 18 ans ont ainsi participé à l'enquête.

La représentativité de l'échantillon est assurée selon la méthode des quotas qui repose sur les données disponibles du dernier recensement de la population lozérienne. Les quotas retenus sont :

- ✓ l'âge,
- ✓ la situation familiale,
- ✓ la situation socioprofessionnelle (catégorie sociale des enquêtés),
- ✓ le lieu de vie (rural-urbain).

---

<sup>7</sup> JONAS Nicolas, *La famille ressource ou handicap ? Les solidarités familiales en faveur des jeunes adultes*, Synthèse du Colloque « Jeunes adultes entre solidarités familiales et solidarités sociales », Observatoire Sociologique du Changement (CNRS-FNP), C.A.F. d'Ile-et-Vilaine, Paris, 17 octobre 2007, p. 1 ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)).

<sup>8</sup> Voir *Revue Française des Affaires Sociales*, n°4, octobre-décembre, 2005.

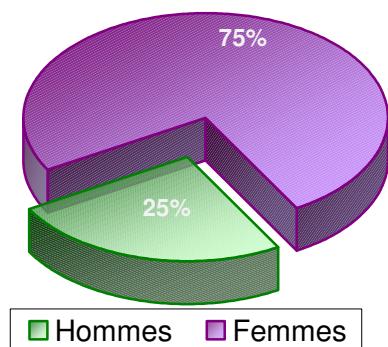
<sup>9</sup> Union nationale des associations familiales.



# **2. PRESENTATION DES REpondANTS**



## 2.1 Qui sont les répondants ?



La grande majorité des personnes ayant accepté de répondre à l'enquête sur les solidarités sont des femmes (75 %). Ce phénomène, déjà relevé lors des précédentes enquêtes de l'Observatoire de la Famille<sup>10</sup>, révèle que ce sont essentiellement les femmes qui répondent pour leur famille. Pour autant, il ne faut pas en conclure que « les femmes rendent plus de services à leur famille que les hommes »<sup>11</sup> car, dans ce domaine, hommes et femmes sont présents sur le terrain de l'entraide familiale.

## 2.2 Situation familiale des personnes interrogées

|                                | Panel des répondants<br>(enquête 2007) | Population lozérienne I.N.S.E.E.<br>(recensement de 1999) |
|--------------------------------|--|---|
| <b>Ménages sans enfant</b>     | <b>33 %</b>                            | <b>31,5 %</b>   |
| <b>Familles</b>                | <b>61 %</b>                            | <b>62,3 %</b>   |
| <b>Familles monoparentales</b> | <b>6 %</b>                             | <b>6,2 %</b>  |

L'enquête porte sur l'ensemble des ménages lozériens, au sens statistique I.N.S.E.E. :

- ☛ Un ménage est défini comme « l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne »<sup>12</sup>.
- ☛ Une famille est « la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant) »<sup>13</sup>.
- ☛ Une famille monoparentale comprend « un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant) »<sup>14</sup>.

<sup>10</sup> Voir Observatoire départemental de la Famille, *Zooms sur les familles de Lozère*, 2003 ; *Familles et santé, les nouveaux enjeux*, 2006.

<sup>11</sup> Constat effectué par Emmanuelle CRENNER in Famille, je vous aide, *INSEE Première*, n° 631, février 1999. Cette analyse a été réalisée sur la base de l'enquête "Réseaux de parenté et entraide" effectuée en octobre 1997 dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (I.N.S.E.E.).

<sup>12</sup> Voir [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

## 2.3 Age des personnes interrogées

|           | Panel des répondants<br>(enquête 2007) | Population lozérienne I.N.S.E.E.<br>(recensement de 1999) |
|-----------|--|---|
| <30 ans   | 9 %                                    | 9,5 %   |
| 30-39 ans | 17 %                                   | 16,9 %  |
| 40-49 ans | 16 %                                   | 16,5 %  |
| 50-59     | 15 %                                   | 14,6 %  |
| > 60 ans  | 42 %                                   | 42,5 %  |
| Total     | 100 %                                  | 100 %   |

## 2.4 Situation socioprofessionnelle des répondants

|   | Panel des répondants<br>(enquête 2007) | Population lozérienne I.N.S.E.E.<br>(recensement de 1999) |
|---|--|---|
| Agriculteurs                              | 9 %                                    | 9,2 %   |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 8 %                                    | 7,6 %   |
| Cadres, cadres supérieurs et assimilés    | 5 %                                    | 5,1 %   |
| Professions intermédiaires                | 10 %                                   | 10,3 %  |
| Employés                                  | 9 %                                    | 8,7 %   |
| Ouvriers                                  | 14 %                                   | 14,3 %  |
| Retraités                                 | 37 %                                   | 37,3 %  |
| Autres, sans activité                     | 8 %                                    | 7,7 %   |
| Total                                     | 100 %                                  | 100 %   |

## 2.5 Zone de résidence des répondants

|              | Panel des répondants<br>(enquête 2007) | Population lozérienne I.N.S.E.E.<br>(recensement de 1999) |
|--------------|--|---|
| Zone urbaine | 40 %                                   | 34 %  |
| Zone rurale  | 60 %                                   | 66 %  |

Ainsi, l'échantillon sélectionné sur la base des critères I.N.S.E.E. (249 ménages lozériens) est fortement représentatif de la population départementale, et ce, à tous les niveaux (structures familiales, âge, catégorie socioprofessionnelle et lieu de résidence).

La constitution d'un panel représentatif est appréciable, notamment en terme de qualité d'analyse dont la fiabilité dépend, avant tout, de la base sur laquelle elle repose.



# **3. PRESENTATION DES RESULTATS**



## 3.1 Analyse globale des réponses

Au cours des douze derniers mois, les personnes interrogées sont plus nombreuses à déclarer apporter de la solidarité à leur famille (76 %) que d'en recevoir (50 %). Seule une minorité des répondants (13 %) n'a ni reçu ni apporté de solidarité familiale.

Pour la plupart des gens, aider un membre de sa famille est quelque chose qui va de soi et qui n'appelle aucune contrepartie<sup>15</sup>. Cependant, il est vrai qu'on ne rend pas forcément l'aide qu'on nous a apportée, et c'est peut-être pour cette raison que les personnes interrogées sont plus nombreuses à déclarer apporter de la solidarité à leur famille que d'en recevoir. Cela peut également tenir au fait qu'« apporter de l'aide est une attitude plus valorisante que d'en recevoir »<sup>16</sup> car, s'il est vrai que l'entraide familiale n'a pas de caractère obligatoire, elle peut néanmoins créer des situations de dépendance entre les individus<sup>17</sup>.

|                           | Personnes ayant reçu de la solidarité familiale...            |                                      | Personnes n'ayant pas reçu de la solidarité familiale...         |   | Total        |
|---------------------------|---|--------------------------------------|--|---|--------------|
|                           | ...et n'en ayant pas apporté                                  | ...et ayant apporté de la solidarité | ...et ayant apporté de la solidarité                             | ... et n'ayant pas apporté de la solidarité |              |
| <b>Nombre de réponses</b> | <b>28</b>   | <b>97</b>                            | <b>92</b>  | <b>32</b>                                   | <b>249</b>   |
| <b>Pourcentage</b>        | <b>11 %</b>   | <b>39 %</b>                          | <b>37 %</b>  | <b>13 %</b>                                 | <b>100 %</b> |
|                           | <b>Personnes ayant reçu de la solidarité familiale = 50 %</b> |                                      | <b>Personnes ayant apporté de la solidarité familiale = 76 %</b> |   |              |

Les personnes enquêtées qui ont donné ou bénéficié de solidarités familiales présentent des similitudes : vivant en couple et ayant des enfants, elles sont majoritairement âgées de 30 à 39 ans (essentiellement des ouvriers) ou de plus de 60 ans (retraités).

<sup>15</sup> Un sondage réalisé pour L'Express en 2002 montre que, pour 96 % de la population, c'est un devoir d'aider sa famille quand elle en a besoin, et, pour 95 % c'est même un plaisir. Voir Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie, *Le baromètre des solidarités en France. Année 2006*, Février 2007, p. 44 ([www.credoc.fr](http://www.credoc.fr)).

<sup>16</sup> U.R.A.F. Auvergne, Observatoire régional de la Famille, *Enquête sur les solidarités familiales*, 2001, p. 8 ([www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)).

<sup>17</sup> Contrairement aux solidarités publiques qui sont impersonnelles.

| Catégories socioprofessionnelles          | Personnes ayant reçu de la solidarité de leur famille | Personnes ayant apporté de la solidarité à leur famille | Personnes n'ayant ni reçu ni apporté de la solidarité familiale |
|---|---|---|---|
| Agriculteurs                              | 8 %   | 47 %  | 50 %  |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 41 %  | 77 %  | 11 %  |
| Cadres, cadres supérieurs et assimilés    | 50 %  | 86 %  | 10 %  |
| Professions intermédiaires                | 55 %  | 78 %  | 18 %  |
| Employés                                  | 67 %  | 83 %  | 7 %   |
| Ouvriers                                  | 65 %  | 78 %  | 0 %   |
| Retraités                                 | 50 %  | 77 %  | 13 %  |
| Autres, sans activité                     | 58 %  | 84 %  | 3 %   |

L'analyse des résultats de l'enquête démontre que la catégorie socioprofessionnelle des « ouvriers » est celle dans laquelle l'entraide familiale est la plus développée. Le constat est identique, bien qu'en moindre proportion, en ce qui concerne les « sans activité » et les « employés ».

Ainsi, alors que le « Baromètre des solidarités familiales » établi par le C.R.E.D.O.C. montre « que les individus appartenant à des foyers aisés (disposant de plus de 2 300 € mensuels) sont plus investis dans les relations de solidarités avec les membres de leur famille que les personnes de conditions modestes », le constat fait sur le département ne relève pas de différences significatives dans l'investissement des relations de solidarités entre foyers aisés et personnes de conditions modestes.

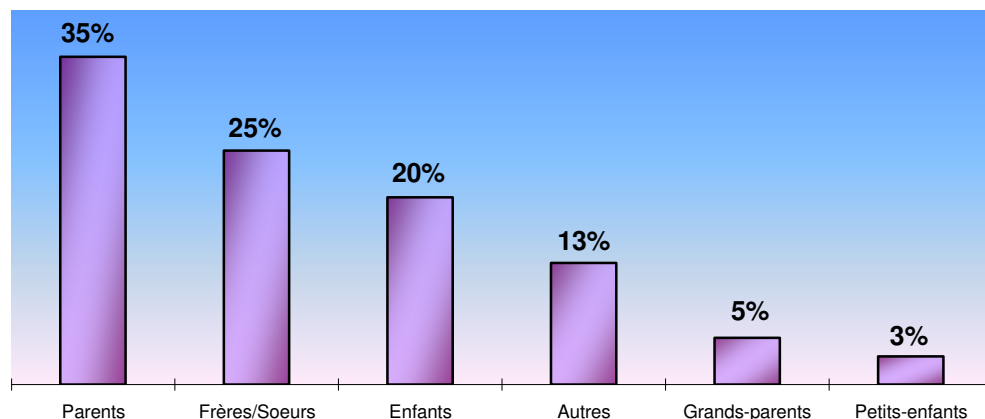
Cependant, l'analyse nous permet de relever le cas de figure particulier des agriculteurs par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles puisqu'il apparaît que c'est dans ce milieu que les échanges solidaires sont les moins fréquents.

## 3.2 Les solidarités familiales échangées

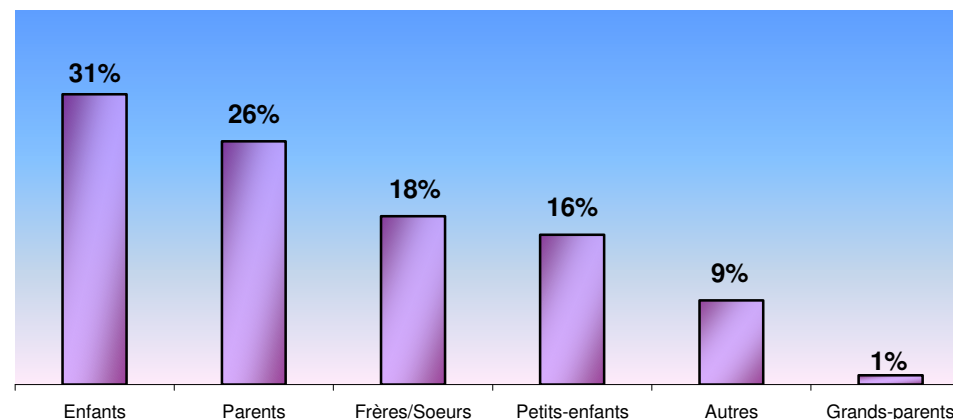
### 3.2.1 Provenance des solidarités familiales

S'il est vrai que la fréquence avec laquelle on rencontre ses proches joue beaucoup dans l'intensité des solidarités familiales, pour autant ce n'est rien à côté de l'impact des sentiments d'affinité. À l'aune des résultats de l'enquête, on constate en effet que les solidarités familiales proviennent essentiellement des personnes les plus proches, avec lesquelles une communauté de vie a existé, et avec lesquelles des relations étroites sont entretenues : les enfants, les parents et les frères et sœurs.

*Les aides reçues de votre famille au cours des douze derniers mois provenaient essentiellement :*



*Les aides apportées à votre famille au cours des douze derniers mois concernaient essentiellement :*



### **La solidarité familiale s'exerce de façon « verticale » entre parents et enfants**

Les résultats de l'enquête révèlent que la solidarité familiale s'exerce, principalement, dans le sens parents-enfants. De plus, l'examen des données obtenues a permis de mettre en évidence que l'aide des parents bénéficiait essentiellement aux moins de 40 ans<sup>18</sup>. Aujourd'hui, du fait de l'allongement de la durée des études et de la difficulté de l'insertion professionnelle, les parents accompagnent leurs enfants jusqu'à leur entrée dans la vie active.

<sup>18</sup> La répartition est telle que, pour plus d'un quart, cette aide bénéficie aux moins de 30 ans (26 %) et, pour près de la moitié, aux 30-39 ans (42 %).

La solidarité familiale s'exerce également dans le sens enfants-parents. Ce sont, en priorité, les personnes de plus de 60 ans qui bénéficient de cette solidarité ascendante (80 %). Or ce sont eux les parents des « 30-39 ans », principaux destinataires de la solidarité familiale parents-enfants. Ainsi, d'une certaine façon, l'aide appelle l'aide.

## **La solidarité familiale des grands-parents à destination des petits-enfants**

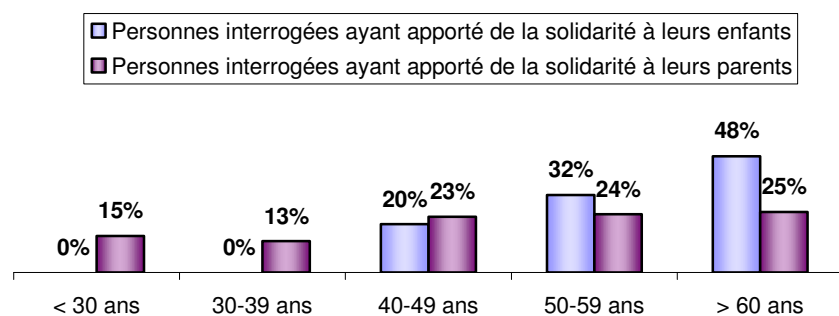
En ce qui concerne la solidarité que les grands-parents dispensent à l'égard de leurs petits-enfants, on observe sur les graphiques (cf. *supra*) une disparité des résultats obtenus entre :

- les solidarités dites reçues par les petits-enfants de leurs grands-parents (5 %) ;
- les solidarités que les grands-parents déclarent avoir apporté à leurs petits-enfants (16 %).

Il convient cependant de nuancer ce constat et garder à l'esprit que les grands-parents sont eux-mêmes parents, qu'ils aident en premier lieu leurs enfants qui aident, à leur tour, leurs propres enfants. Il existerait, ainsi, une forme de solidarité indirecte, qu'on pourrait qualifier de « solidarité par ricochet », des grands-parents envers leurs petits-enfants, aide que ces derniers ne perçoivent pas toujours.

## **La génération « pivot » au cœur des solidarités familiales**

**Personnes interrogées ayant soutenu leurs enfants et/ou leurs parents :**



Les résultats permettent de constater que certaines personnes, âgées de 50 ans et plus, aident simultanément leurs enfants et leurs parents : c'est la génération dite « pivot ».

Aujourd'hui, en effet, la génération du baby-boom se situe à la croisée des chemins générationnels entre, d'une part, la dépendance sanitaire de ses parents âgés et, d'autre part, celle économique de ses enfants.

## **La solidarité familiale s'exerce également de façon "horizontale" entre frères et sœurs**

Parallèlement à cette solidarité verticale directe, on constate que les frères et sœurs sont des soutiens importants puisque :

- 25 % des aides reçues par les répondants proviennent des frères et sœurs ;
- 18 % des aides apportées par les répondants bénéficient à leurs frères et sœurs.

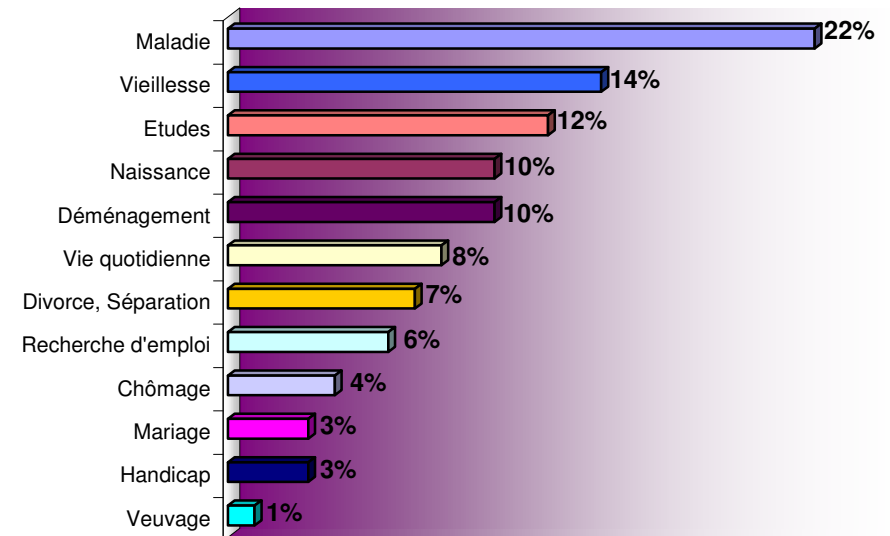
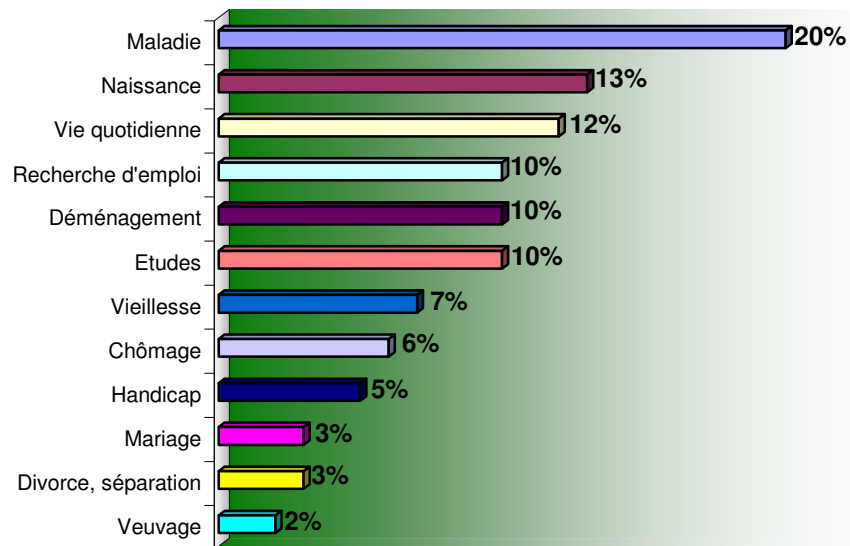
En Lozère il existe donc une forte solidarité entre collatéraux.

### CONCLUSION :

La vie commune crée des liens affectifs suffisamment forts pour qu'en cas de nécessité on aide de préférence ceux qui l'ont partagée. C'est pourquoi, on constate qu'en Lozère la solidarité se développe au sein d'une structure familiale réduite : parents, enfants, frères et sœurs. Au-delà de ces soutiens, la solidarité familiale est nettement moins élevée. Ainsi, les grands-parents, les petits-enfants ou les autres membres de la famille (cousins, oncles ou tantes) sont moins présents dans les relations d'entraide intra-familiales.

## 3.2.2 Circonstances favorisant l'exercice des solidarités familiales

Occasions auxquelles les répondants ont reçu de la solidarité de leur famille : Occasions auxquelles les répondants ont apporté de la solidarité à leur famille :



Comparer les solidarités échangées permet de constater que l'appréciation est identique entre solidarités reçues et solidarités apportées pour les items suivants : maladie, déménagement, chômage, handicap, mariage et veuvage.

Cependant, la solidarité familiale reçue est parfois sur-valorisée par les personnes qui reçoivent, notamment concernant la naissance, la vie quotidienne et l'emploi.

*A contrario*, d'autres domaines de solidarité familiale sont sous-valorisés par les personnes bénéficiaires tels que vieillesse, divorce et séparation.



## LES EVENEMENTS FAMILIAUX TELS QUE LA MALADIE, LA VIEILLESSE OU LA NAISSANCE SONT GENERATEURS DE SOLIDARITE FAMILIALE :

Les événements familiaux heureux ou moins heureux sont des éléments fédérateurs pour une famille.

Par exemple, concernant la maladie, l'enquête réalisée par le service en 2006 sur le thème de la santé permettait de constater le rôle essentiel que la famille exerce en la matière puisqu'elle participe activement à la prise en charge des malades, et effectue même des actes de soin et d'hygiène<sup>19</sup>.

De même, à propos du vieillissement, la famille est solidaire lorsque l'un de ses membres vieillit et devient, peu à peu, dépendant pour des actes de la vie quotidienne. Elle constitue ainsi le meilleur rempart contre l'isolement des personnes vieillissantes, et tout particulièrement en Lozère, département majoritairement rural, qui ne compte pas moins de 42,5 % de personnes âgées, dont 25,5 % d'habitants ayant entre 60 et 74 ans et 17 % ayant plus de 75 ans, soit autant de personnes susceptibles d'être touchées par la perte d'autonomie.

## VIE QUOTIDIENNE :

L'enquête proposait un certain nombre d'items correspondant à des événements de la vie familiale à l'occasion desquels pouvait se manifester de la solidarité. La possibilité donnée aux répondants d'élargir les circonstances d'exercice des solidarités a permis de révéler que, non seulement la solidarité s'exerce lors d'événements particuliers, mais également dans le quotidien des personnes (soutien matériel, soutien moral).

## DIVORCE, SEPARATION :

Une étude nationale récente<sup>20</sup> tendait à démontrer l'existence d'un « effet divorce » rapprochant les membres d'une famille et développant les relations d'entraide. Paradoxalement, la séparation ou le divorce n'apparaissent pas, dans les résultats de l'enquête, comme un événement générateur de solidarités familiales, puisque seuls 3 % des personnes interrogées ont reçu de la solidarité familiale à cette occasion.

Ainsi, bien que la Lozère fasse partie, avec la Mayenne et la Vendée, des trois départements qui comptent le moins de divorce<sup>21</sup>, on peut avancer ici l'hypothèse d'une « spécificité lozérienne » où l'épreuve de la séparation relèverait du domaine de l'intime, du privé.

<sup>19</sup> Voir U.D.A.F. Lozère, Observatoire départemental de la Famille, *Familles et santé, les nouveaux enjeux*, 2006.

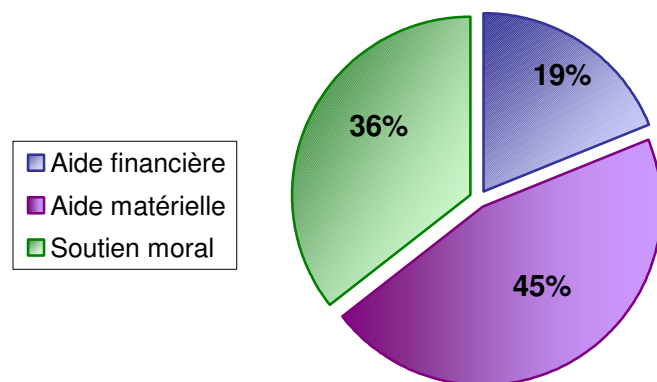
<sup>20</sup> Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie, *Le baromètre des solidarités en France. Année 2006*, Février 2007, p. 34 ([www.credoc.fr](http://www.credoc.fr)).

<sup>21</sup> Voir I.N.S.E.E. Pays de la Loire, Plus de mariés et moins de divorcés qu'ailleurs, in *Informations statistiques*, n° 53, Février 2003 ([www.insee.fr/pays-de-la-loire](http://www.insee.fr/pays-de-la-loire)).

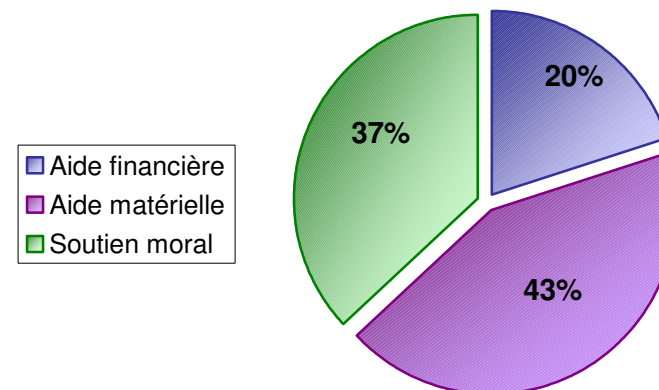
### 3.2.3 Nature des solidarités familiales

#### Les aides familiales échangées

**Nature des solidarités familiales reçues :**



**Nature des solidarités familiales apportées :**



Solidarités reçues et solidarités apportées sont le reflet l'une de l'autre :

- près de la moitié de la solidarité se fait sous forme d'aide matérielle et de services rendus,
- plus d'un tiers se traduit par du soutien moral,
- un cinquième correspond à de l'aide financière.

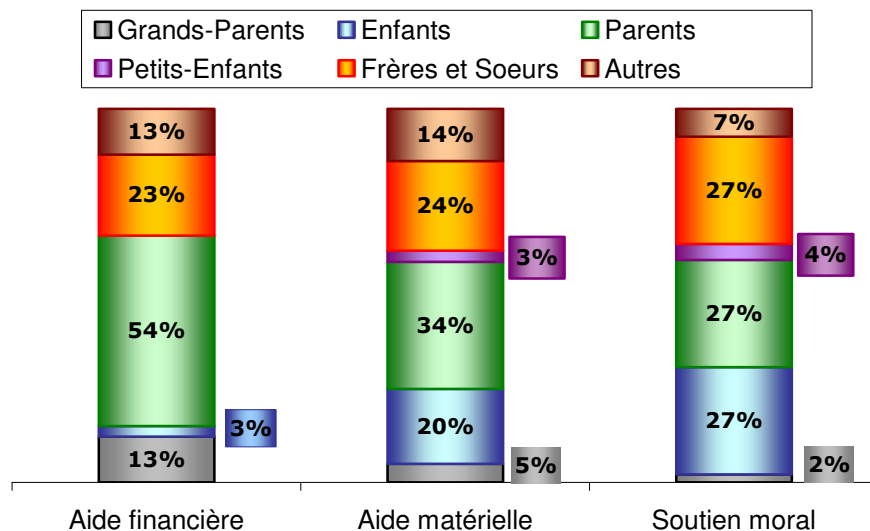
Le C.R.E.D.O.C. a récemment relevé que les solidarités familiales s'exprimaient de manières différentes selon les territoires<sup>22</sup>. Il a, notamment, mis en lumière qu'en milieu rural, l'échange de services ou le soutien par la présence seraient les formes de solidarités familiales les plus fréquemment échangées. La concordance des résultats de l'enquête lozérienne avec cette étude nationale confirme bien qu'en zone rurale, la proximité géographique entre membres d'une même famille favorise l'exercice d'une aide familiale sous forme de services rendus (garde d'enfants, bricolage, présence et accompagnement d'une personne âgée...) <sup>23</sup>.

<sup>22</sup> Voir Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie, *Le baromètre des solidarités en France. Année 2006*, Février 2007, p. 38 ([www.credoc.fr](http://www.credoc.fr)).

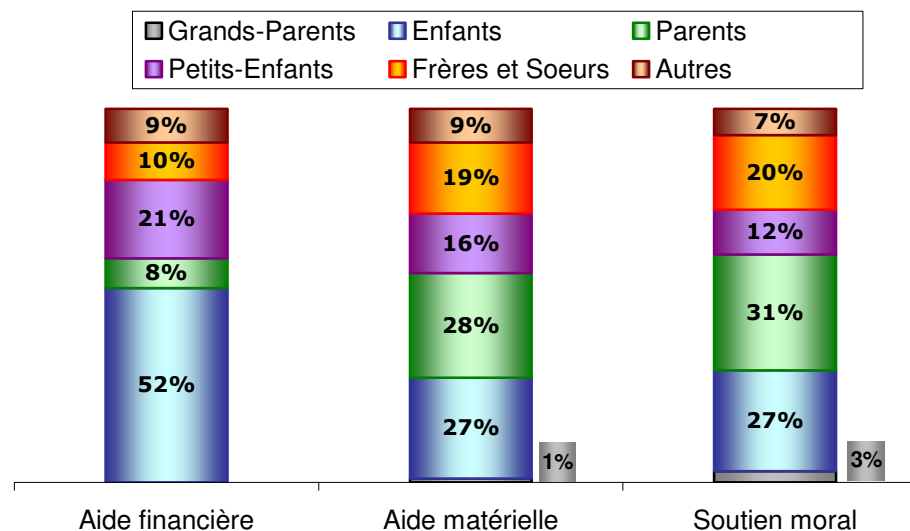
<sup>23</sup> Ainsi, pour les répondants concernés, la parenté déclarée résidant à moins de quarante-cinq minutes de leur domicile est une réalité : 56 % pour les grands-parents, 65 % pour les parents, 43 % pour les frères et sœurs, 58 % pour les enfants et 42 % pour les petits-enfants. La proximité la plus importante se constate entre parents et enfants.

## L'origine des solidarités familiales par type d'aide

**Provenance des solidarités familiales :**



**Destination des solidarités familiales :**



### AIDE FINANCIERE :

Ce sont essentiellement les parents et les frères et sœurs qui apportent l'aide financière (77 %) et ce sont les enfants et les petits-enfants qui en sont les principaux bénéficiaires (73 %).

### AIDE MATERIELLE ET SERVICES RENDUS :

Ce sont principalement les parents, les frères et sœurs et les enfants qui s'échangent, entre eux, ces aides en nature (78 % des aides reçues pour 74 % des aides apportées).

### SOUTIEN MORAL :

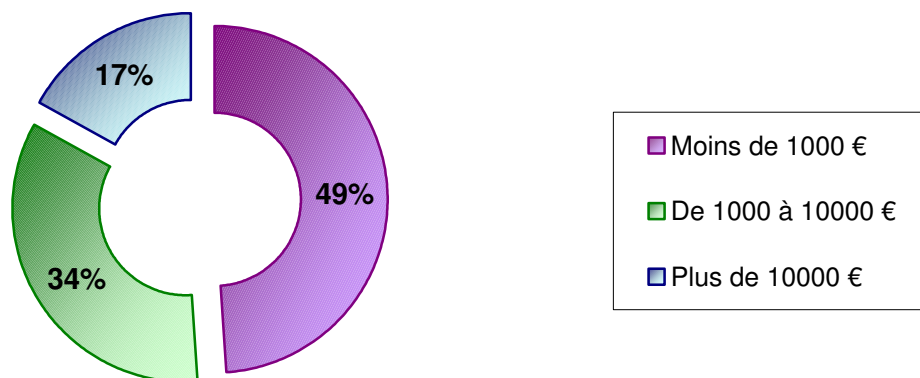
Ce sont les parents, les enfants, et les frères et sœurs qui apportent, à parts égales, le soutien moral (81 %) qui bénéficie, par ordre de priorité, aux parents (31 %), aux enfants (27 %), ainsi qu'aux frères et sœurs (20 %).

## 3.2.4 Aides et soutien échangés

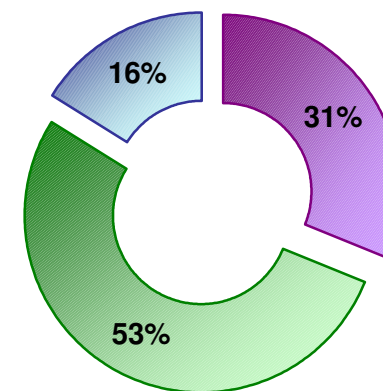
### **Aides financières** (un répondant sur cinq a reçu ou apporté une aide financière)

La grande majorité des aides financières est apportée sous forme de dons. Ainsi, la famille donne plus qu'elle ne prête.

**Montant des aides financières reçues**



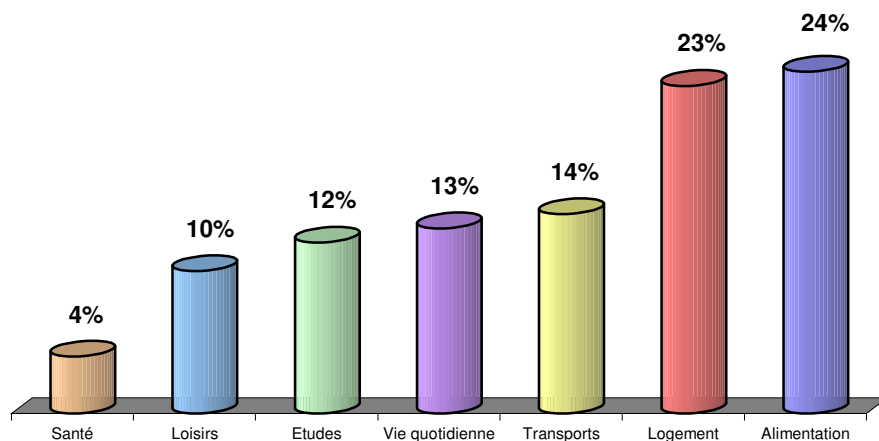
**Montant des aides financières apportées**



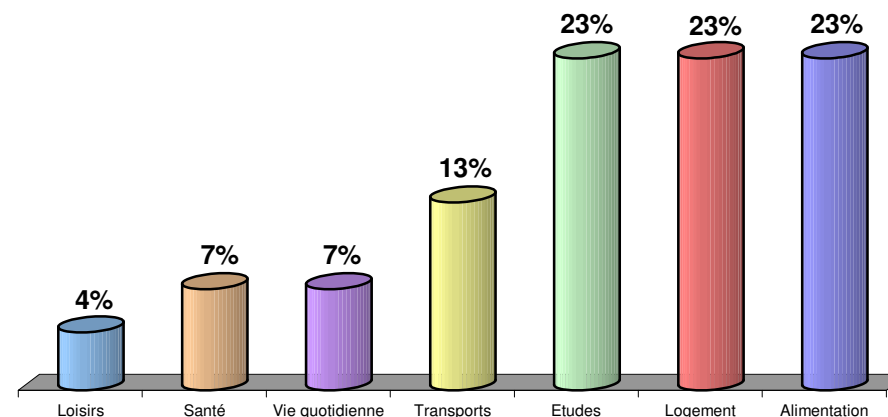
La moitié des répondants (49 %) a reçu moins de 1 000 € au cours des douze derniers mois, ceci pouvant être assimilable à une aide ponctuelle.

Cependant, pour un répondant sur six, l'aide financière reçue ou donnée est supérieure à 10 000 €. Le croisement des résultats nous permet de constater, d'une part, qu'il n'existe pas ici de donneur qui soit également receveur d'une telle aide et *vice-versa* et, d'autre part, que cette aide financière substantielle est principalement destinée aux enfants (52 %) et aux petits-enfants (21 %) et qu'elle bénéficie, en totalité, aux personnes de moins de 40 ans (85 % pour les « 30-39 ans » et 15 % pour les « moins de 30 ans »).

### Utilisation des aides financières reçues :



### Destination des aides financières données :



#### ALIMENTATION :

Le nombre important de personnes interrogées (23 % des personnes ayant reçu une aide, soit environ 4 % de l'ensemble des personnes enquêtées) déclarant avoir dépensé l'aide financière reçue pour l'alimentation nous a interpellé. Une recherche plus approfondie nous permet de constater que les catégories socioprofessionnelles concernées sont les ouvriers à 53 % et les sans activité (chômeurs, étudiants, sans profession) à 20 %.

#### LOGEMENT :

L'aide à l'installation des jeunes ménages est une priorité pour leurs familles. En effet, il est intéressant de relever que le logement est le domaine pour lequel les aides financières reçues supérieures à 10 000 € leur sont consacrées en priorité. Ainsi, il est souvent difficile pour les jeunes adultes qui entrent dans la vie active de s'installer mais la famille fait preuve de générosité afin de leur permettre de disposer rapidement du même niveau de vie que celui qu'elles ont pu leur offrir, et c'est bien volontiers qu'elles donnent le petit « coup de pouce » nécessaire à leur aménagement dans un logement (caution, travaux, acquisition)<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> C'est, en effet, un sujet qui est régulièrement évoqué dans les journaux. Voir, entre autre, CHEYSSON-KAPLAN Nathalie, Comment aider ses enfants ?, et SABBAH Catherine, Comment aider ses enfants à devenir propriétaires ?, in *Le Monde*, 29 avril 2007.

### ETUDES :

Les étudiants sont privilégiés dans les échanges au sein de la parenté et on peut constater que les études sont un domaine pour lequel les familles participent, soucieuses d'accompagner les jeunes (enfants ou petits-enfants) dans leurs choix professionnels. Cette aide est d'autant plus importante qu'elle constitue, pour eux, la majeure partie de leur revenu, notamment pour les jeunes lozériens qui, nombreux à quitter le domicile familial pour poursuivre leurs études en dehors du département, sont contraints de louer un logement et de disposer d'un moyen de transport personnel (la Lozère étant assez mal desservie par les transports publics).

### TRANSPORTS :

Les répondants sont 14 % à avoir consacré l'aide financière donnée pour le transport. L'enquête « Question de temps » réalisée par le service en 2003 démontrait notamment que, faute de transport public adapté au département, deux véhicules étaient la plupart du temps nécessaires aux trajets quotidiens d'une famille. Depuis, exception faite de la mise en place de transports urbains dans la ville de Mende, la situation ne s'est pas améliorée et fait peser une charge financière importante sur le budget des ménages lozériens.

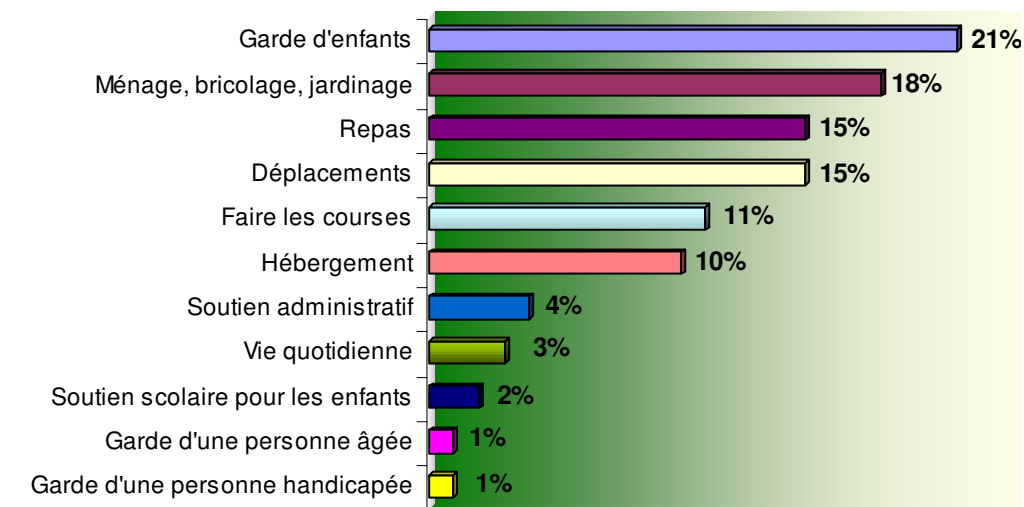
### SANTE :

Seule une petite partie des aides financières reçues (4 %) est consacrée à la santé, ce qui conforte l'idée que la solidarité nationale joue correctement son rôle et que le système de santé français est efficace. Il convient cependant de garder à l'esprit qu'un tel constat est susceptible d'évoluer dans les années à venir.

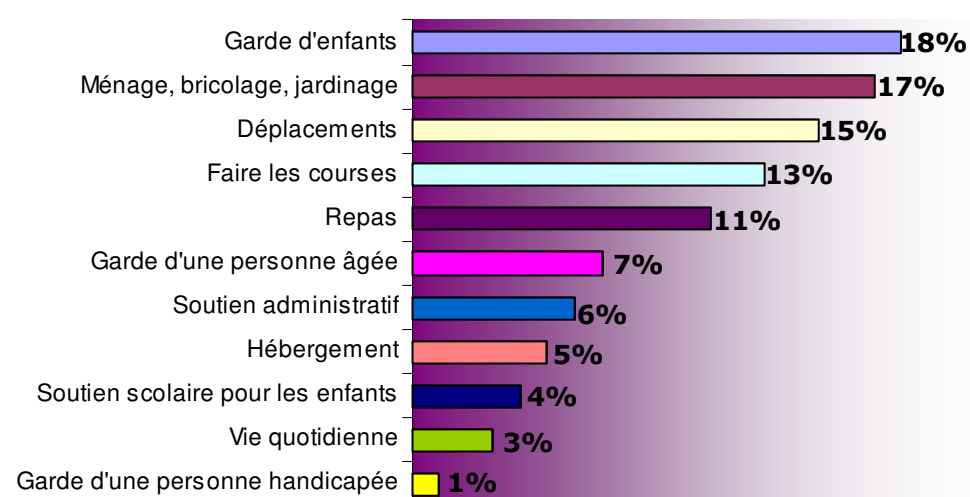
**Aide matérielle et services échangés** (un répondant sur deux a reçu ou apporté une aide matérielle)

Les familles se rendent principalement des services utiles à la vie quotidienne.

**Aide matérielle et services reçus :**



**Aide matérielle et services rendus :**



**GARDE D'ENFANTS :**

La garde d'enfants est le premier service que se rend près d'un cinquième des personnes interrogées. Ce sont essentiellement les parents (36 %) et les grands-parents (29 %) qui aident les jeunes familles dans ce domaine.

### MENAGE, BRICOLAGE, JARDINAGE :

Ce sont les personnes âgées de plus de 60 ans qui sont les principales bénéficiaires de ces services fournis majoritairement par des retraités, âgés eux-mêmes de plus de 60 ans, et par des ouvriers de moins de 50 ans.

### DEPLACEMENTS :

De nombreux répondants, souvent âgés de plus de 60 ans (68 %), bénéficient dans leur vie quotidienne d'une aide de la famille pour se déplacer. Tous les membres de la famille apportent leur contribution aux déplacements familiaux qui bénéficient essentiellement aux parents (34 %), aux enfants (21 %), aux frères et sœurs (19 %). L'habitat isolé en zone rurale conjugué à une insuffisance de transports publics adaptés au département peut expliquer l'importance de la solidarité familiale en matière de déplacements.

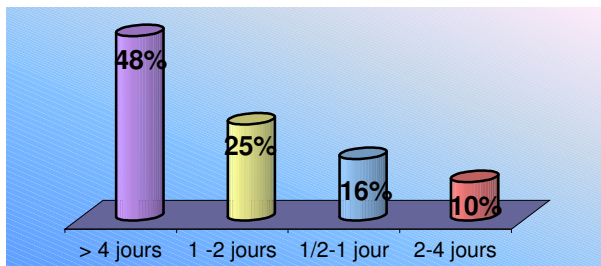
### REPAS :

Plus de la moitié des personnes bénéficiant de ce type de solidarité ont, par ordre décroissant, entre 30 et 39 ans pour 37 % d'entre eux, entre 40 et 49 ans pour 24 %. Ce sont principalement les parents (34 %) et les grands-parents (28 %) qui aident leur famille en matière de repas.

### GARDE D'UNE PERSONNE AGEE :

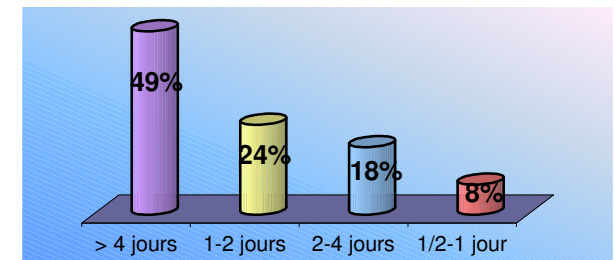
En ce qui concerne la garde d'une personne âgée, les répondants ne sont que 1 % à avoir reçu de l'aide. L'efficacité des services d'aide à domicile existants pourrait expliquer ce faible pourcentage. Cependant, les répondants sont 7 % à déclarer s'occuper d'une personne âgée. La perception d'un tel service est probablement différente entre la personne qui le rend et celle qui le reçoit.

#### Appréciation de l'aide matérielle reçue :



Il est intéressant de constater que l'aide matérielle est, dans une certaine mesure, échangée de façon régulière puisque, pour la moitié des répondants concernés, elle a été appréciée en équivalence de « 4 jours ou plus par mois » soit, en moyenne, au moins une fois par semaine.

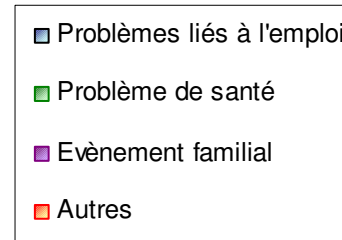
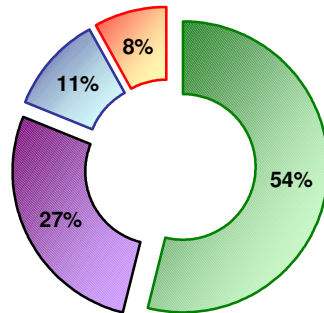
#### Appréciation de l'aide matérielle apportée :



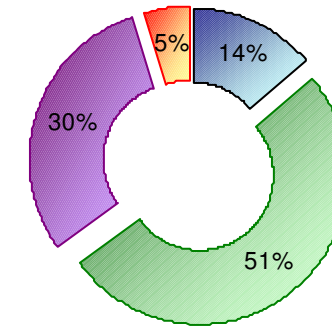


## Analyse du soutien moral

**Raisons du soutien moral reçu :**



**Raisons du soutien moral apporté :**

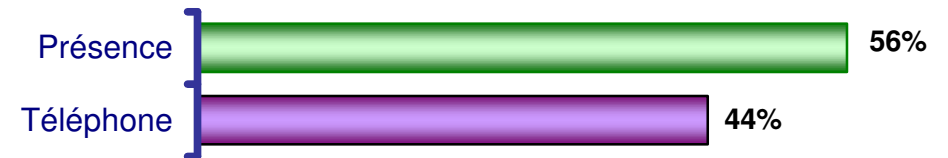


C'est essentiellement lorsqu'un membre de la parenté rencontre des problèmes de santé ou à l'occasion d'un événement la concernant que la famille se mobilise pour apporter du soutien moral.

**Modalités du soutien moral reçu :**



**Modalités du soutien moral apporté :**



Le soutien moral s'échange principalement entre parents, enfants, frères et sœurs et a pu être quantifié de la manière suivante :

- pour les parents : 31 % ont donné et 27 % ont reçu ;
- pour les enfants : 27 % ont donné et 27 % ont reçu ;
- entre frères et sœurs : 19 % ont donné et 27 % ont reçu.

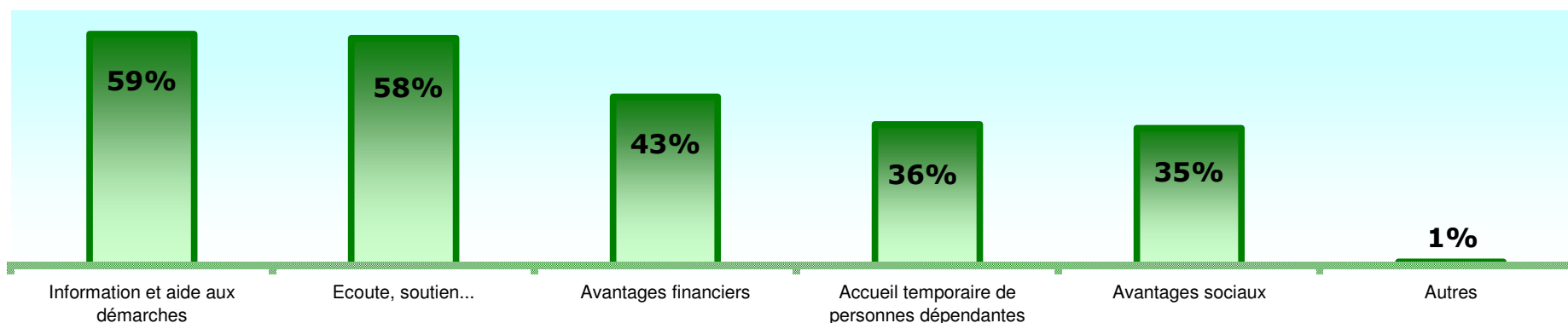
C'est principalement par la présence que la famille soutient ses proches en Lozère. La proximité de la proche parenté sur le département que nous avons précédemment évoquée est un élément favorisant.



## 3.3 Equilibres entre solidarités familiales et publiques

### 3.3.1 L'aide aux « aidants familiaux »

*Priorités exprimées pour le soutien des aidants familiaux<sup>25</sup> :*



La quasi-totalité des répondants (92 %) estiment que les personnes qui aident leur famille devraient être soutenues.

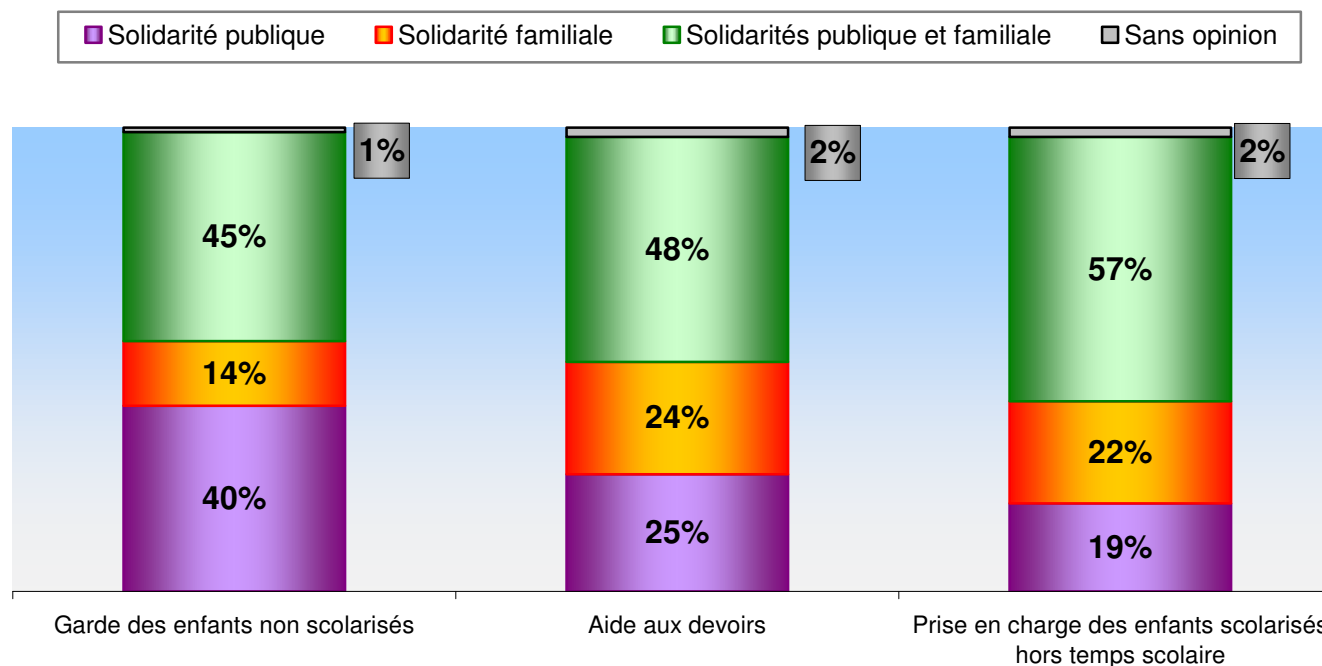
- ▶ 59 % des personnes interrogées souhaitent que les aidants familiaux soient informés et puissent bénéficier d'un service d'aide aux démarches.
- ▶ l'écoute et le soutien des aidants familiaux sont plébiscités par 58 % des répondants.
- ▶ des avantages financiers sont également demandés par 43 % des personnes enquêtées.
- ▶ 36 % expriment la nécessité d'avoir accès, pour les personnes s'occupant d'un parent dépendant, à une structure d'accueil temporaire pour les relayer momentanément.
- ▶ des compensations sociales supplémentaires pour les aidants familiaux sont sollicitées par 35 % des répondants.

Les trois-quarts des personnes consultées (76 %) ont aidé leur famille au cours des douze derniers mois. Elles considèrent leur investissement comme "naturel", mais souhaitent cependant, lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés dans leur rôle d'aidants familiaux, être soutenues administrativement (informations, aide aux démarches...) et moralement (écoute...).

<sup>25</sup> Précision : Les personnes interrogées ayant eu la possibilité de choisir plusieurs réponses, l'analyse des résultats de chaque proposition doit donc être faite sur une base de 100 %.

## 3.3.2 Appréciation des solidarités

### Appréciation des solidarités en direction des enfants de 0 à 16 ans



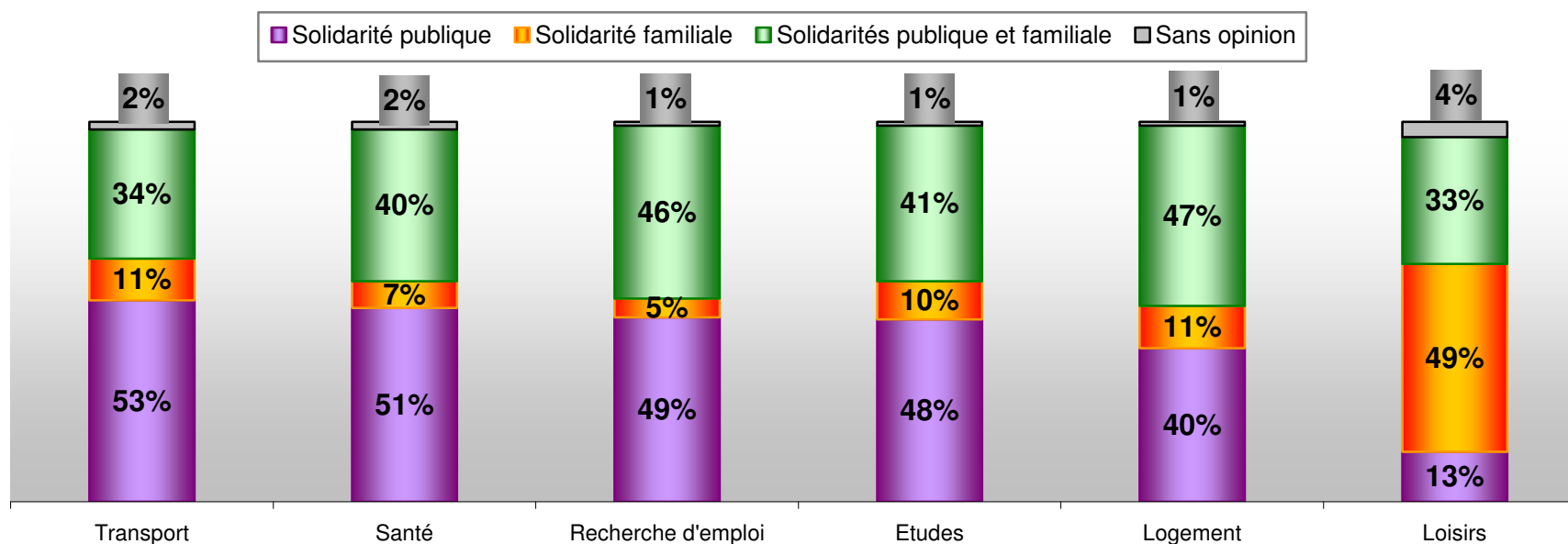
Les personnes interrogées sollicitent massivement l'intervention de la sphère publique pour :

- ▶ la garde des jeunes enfants, sans exclure pour autant la contribution des familles dans ce domaine.

Les répondants considèrent qu'il appartient autant à la famille qu'à la collectivité publique de s'investir en ce qui concerne :

- ▶ l'aide aux devoirs,
- ▶ la prise en charge des enfants scolarisés hors temps scolaire.

## Appréciation des solidarités en direction des jeunes de 16 à 24 ans



Les personnes interrogées pensent que la solidarité organisée par l'État ou les collectivités publiques doit prendre en charge :

- le transport des jeunes,
- la santé,
- la recherche d'emploi,
- les études.

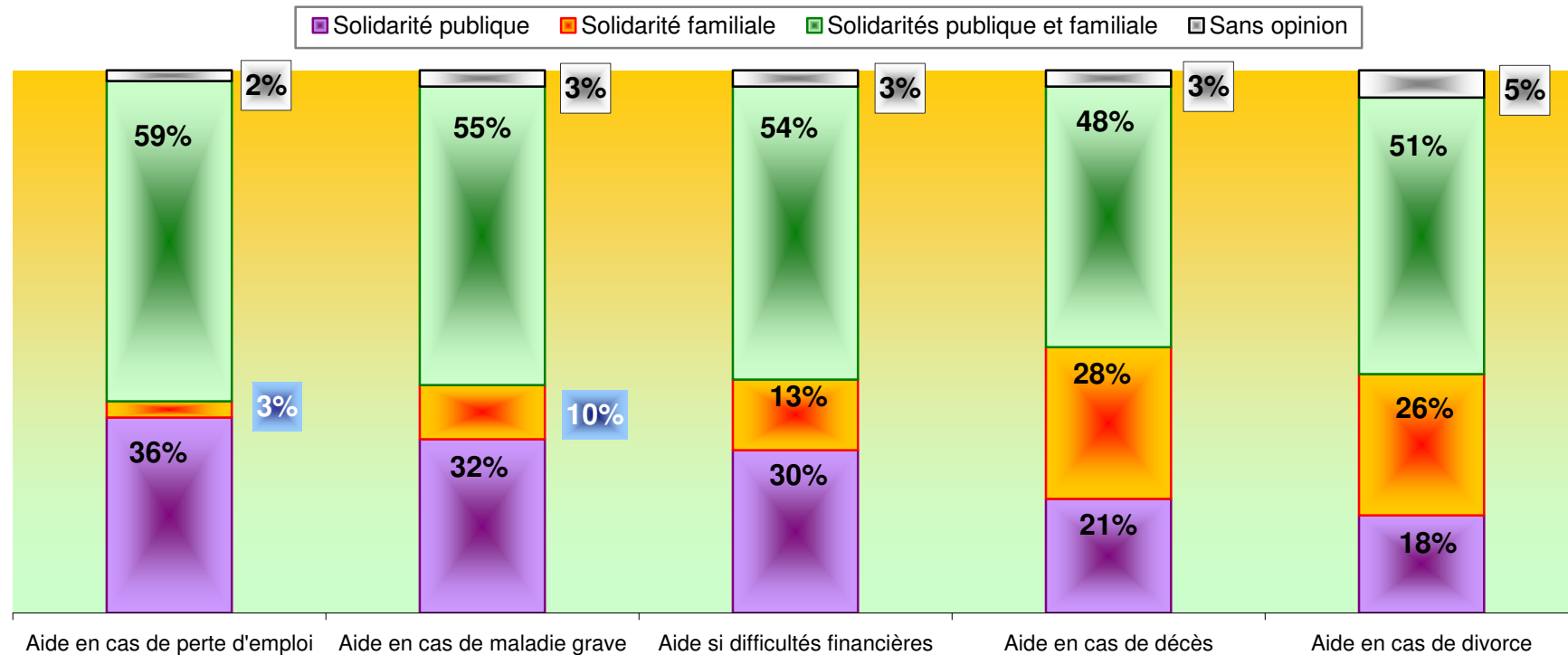
Les personnes interrogées estiment que collectivité publique et famille doivent conjointement prendre en charge :

- le logement des jeunes.

Les personnes interrogées pensent que la solidarité familiale doit jouer majoritairement en matière de :

- loisirs.

## Appréciation des solidarités en direction des familles



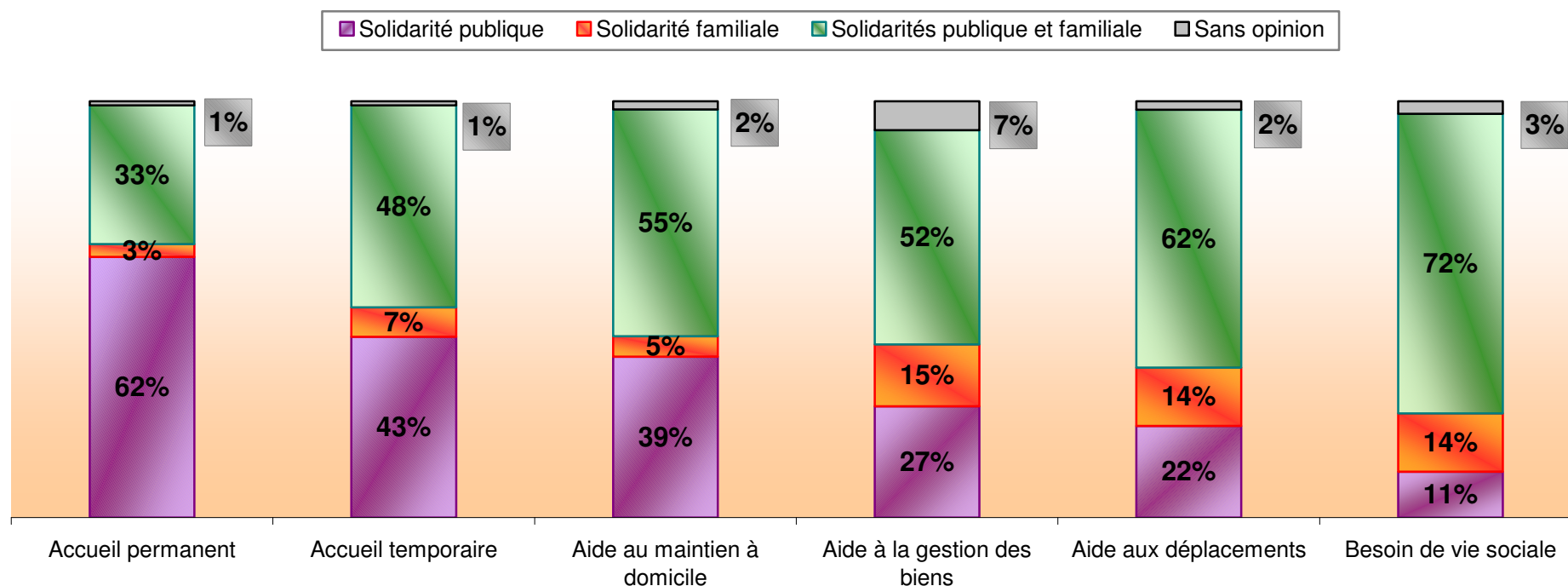
Les répondants considèrent que la solidarité publique doit jouer un rôle important en matière de :

- ◆ perte d'emploi,
- ◆ santé,
- ◆ difficultés financières.

Les personnes interrogées estiment que la solidarité familiale doit surtout jouer un rôle dans les épreuves intimes telles que :

- ◆ un décès,
- ◆ un divorce.

## Appréciation des solidarités en direction des personnes en perte d'autonomie



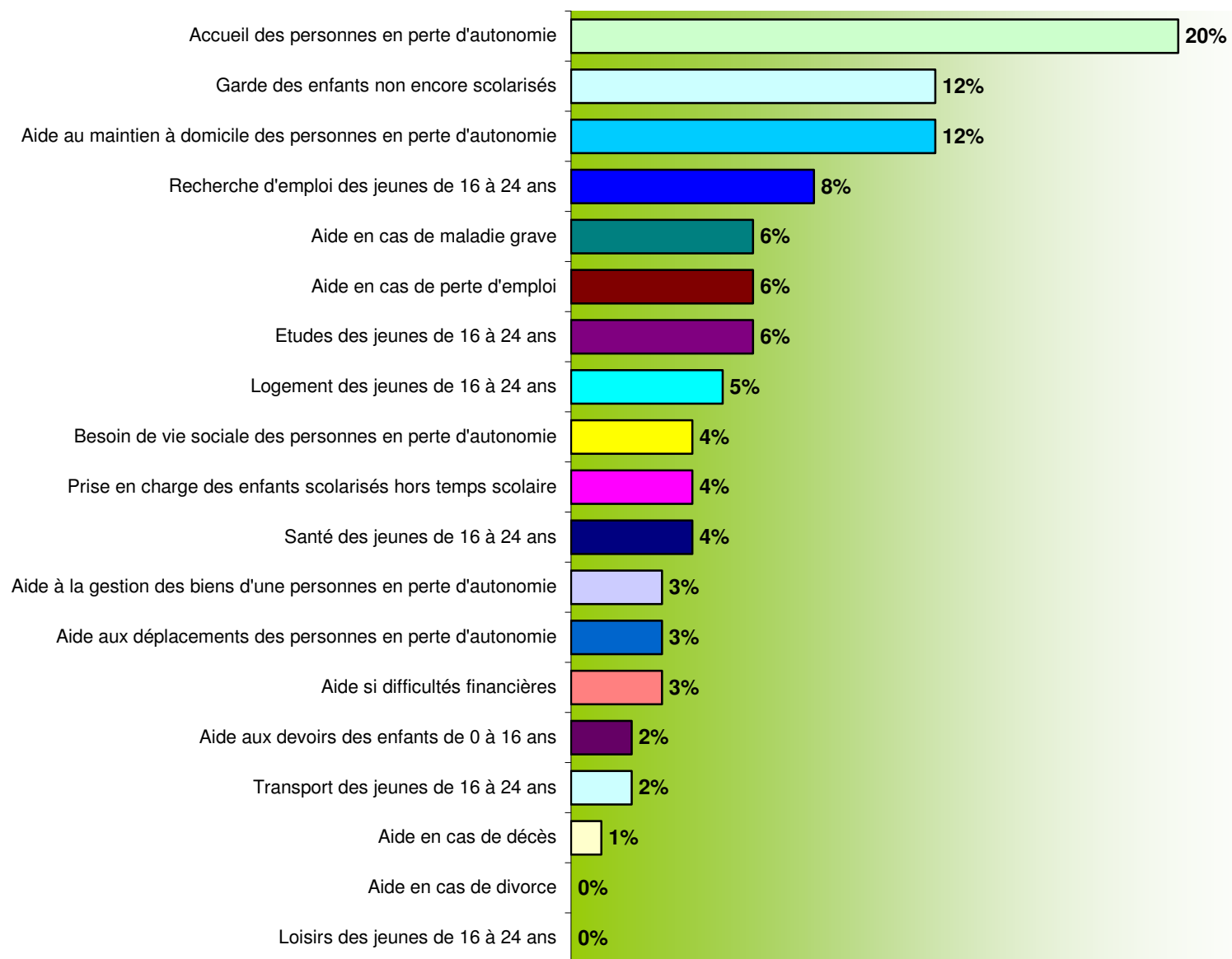
Les personnes interrogées pensent que la solidarité organisée par l'État ou les collectivités publiques doit prendre en charge :

- l'accueil permanent des personnes dépendantes (62 %),
- l'accueil temporaire des personnes dépendantes pour la journée, la nuit ou le week-end (43 %),
- l'aide au maintien à domicile des personnes dépendantes pour les soins médicaux ou l'entretien domestique, les repas... (39 %).

Les personnes interrogées estiment que les solidarités publique et familiale doivent conjointement prendre en charge :

- l'aide à la gestion des biens d'une personne dépendante (52 %),
- l'aide aux déplacements pour aller chez le médecin ou le coiffeur, faire les courses... (62 %),
- le besoin de vie sociale des personnes dépendantes leur permettant de rompre leur isolement (72 %).

## Domaines prioritaires d'intervention de la sphère publique plébiscités par les répondants :





### **3.3.3 Solidarité publique : les priorités pour les familles enquêtées**

#### **🌀 Priorité n° 1 : L'accueil des personnes en perte d'autonomie**

L'environnement familial joue un rôle très important dans la prise en charge de la perte d'autonomie des aînés. Cependant, il arrive parfois que l'entourage ne suffise plus à permettre le maintien à domicile de la personne dépendante et qu'il faille la placer de façon temporaire ou permanente en établissement. C'est une des raisons qui permet de comprendre pourquoi une personne interrogée sur cinq souhaite que la collectivité publique intervienne dans ce domaine car, dans une perspective de complémentarité entre solidarité publique et solidarité familiale, il est important de permettre aux familles de s'aménager des moments de répit que pourrait leur offrir l'existence de structures d'accueil temporaire, ou des solutions alternatives au maintien à domicile lors d'une dépendance trop importante grâce aux établissements spécialisés dans l'accueil permanent des personnes dépendantes.

#### **🌀 Priorité n° 2 : La prise en charge des enfants non encore scolarisés**

Les personnes ayant donné leur avis sont nombreuses à attendre le soutien des pouvoirs publics en matière de garde d'enfants non scolarisés (halte-garderie, crèche...). En effet, si les familles pensent devoir apporter de la solidarité à un niveau au moins équivalent à celui de l'État et/ou des collectivités publiques en matière de prise en charge des enfants non encore scolarisés<sup>26</sup>, cela demeure néanmoins un problème pour les parents qui travaillent et les familles monoparentales. De plus, certaines personnes ne peuvent bénéficier de solidarités familiales pour l'accueil de leurs enfants, leur famille habitant trop loin, ou leurs proches étant trop âgés ou handicapés pour s'occuper de jeunes enfants.

#### **🌀 Priorité n° 3 : L'aide au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie**

Les familles estiment qu'il est de leur devoir de prendre en charge la dépendance de leurs parents<sup>27</sup> et elles restent disponibles pour leurs aînés ce qui conditionne, bien souvent, leur maintien à domicile. Elles jouent ainsi un rôle de pivot et de coordinateur de l'aide dispensée à la personne en perte d'autonomie. L'analyse des résultats permet de constater que les personnes qui pensent que l'aide au maintien à domicile doit être une priorité pour la solidarité publique ont, dans une large mesure, plus de 60 ans (44 %) et, de ce fait, sont directement concernées par les problèmes que peut entraîner la dépendance. En souhaitant l'intervention de la sphère publique en la matière, ces personnes espèrent peut-être ne pas devenir à terme une trop lourde charge pour leurs proches.

---

<sup>26</sup> Voir *supra*, l'appréciation des solidarités en direction des enfants de 0 à 16 ans.

<sup>27</sup> Voir *supra*, l'appréciation des solidarités en direction des personnes en perte d'autonomie.



# 4. CONCLUSION



La famille est et demeure « l'institution cardinale de notre société, lieu de repères toujours, lieu de transmission des valeurs [...], et plus encore lieu de protection, de solidarité, de sécurité »<sup>28</sup>. L'enquête de l'Observatoire départemental de la Famille révèle bien qu'en Lozère, les solidarités familiales sont importantes et diversifiées.

En effet, aides financières, services rendus ou soutien moral sont régulièrement échangés par les familles lozériennes. Elles sont autant de réponses immédiates et sur mesure aux besoins de chacun<sup>29</sup>. Par exemple, l'entrée dans la vie active, le début de la vie en couple ou le grand âge sont des moments repérables où les solidarités familiales sont fortes.

Pour ce qui est des générations de jeunes, les solidarités en leur faveur sont les plus importantes parce que leur période de dépendance financière a augmenté par rapport aux générations précédentes. Cela est essentiellement dû à l'allongement de la durée des études, la baisse de l'âge du mariage et la précarisation du marché du travail. D'une manière générale on observe que le passage à la vie d'adulte autonome a reculé, rendant plus nécessaire cette aide familiale envers les jeunes.

Pour ce qui est des plus âgés, les solidarités familiales sont indispensables et demeurent le ressort essentiel de leur maintien à domicile. Le soutien familial, fourni essentiellement par la génération dite « intermédiaire » (45-65 ans)<sup>30</sup>, est la principale source d'aide en cas de problème de santé. Il complète, sans le remplacer, les aides professionnelles et les systèmes d'aides publiques de prise en charge<sup>31</sup>.

Cependant, si les familles lozériennes sont solidaires de leurs proches et ne souhaitent pas se dédouaner de leurs responsabilités vis-à-vis d'eux, elles expriment néanmoins le besoin d'être soutenues dans leur rôle d'aidant familial.

Ainsi, les solidarités familiales s'adaptent aux exigences de leur temps. Elles se mettent naturellement en place au sein des familles, et sont encouragées et soutenues par des aides institutionnelles qui, lorsque l'entraide familiale est insuffisante voire absente, deviennent le seul recours possible.

---

<sup>28</sup> Discours prononcé par Philippe BAS, Ministre délégué à la Sécurité sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'U.N.A.F., le 18 juin 2005.

<sup>29</sup> A la différence des solidarités organisées par la collectivité publique.

<sup>30</sup> Ce sont ces « seniors actifs » qui disposent de temps (garde d'enfants...) et d'argent pour les enfants et les petits-enfants, mais dont la présence joue un rôle essentiel dans l'accompagnement du vieillissement de leurs aînés. Voir la partie 3.2.1 de l'enquête consacrée à la provenance des solidarités familiales.

<sup>31</sup> Voir le numéro spécial « Vieillesse et santé » de la *revue Sève*, n° 7, 2005-02 (Presses de Sciences Po).



# 5. ANNEXE

